

FORMATION AU BREVET BPJEPS AF 2023-2024

Spécialité : Édicateur sportif

Options : Cours Collectifs et (ou) Haltérophilie, musculation

EN PARTENARIAT AVEC LA FFHM ET LA LIGUE OCCITANIE D'HALTÉROPHILIE ET MUSCULATION

Du 09/09/24 au 12/09/25

ORGANISME DE FORMATION : 76311149931
HABILITATION PAR LA DRAJES : 22LMPHABBP40050

Dernière Mise à jour : 26/01/2024

LA FORMATION BPJEPS ACTIVITES DE LA FORME

BPJEPS ACTIVITÉS DE LA FORME (AF)

SPECIALITÉ : ÉDUCATEUR SPORTIF

OPTIONS : COURS COLLECTIFS et(ou) HALTÉROPHILIE, MUSCULATION

RNCP : 37106 – Code NSF 335 – Niveau qualification 4

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités de la forme » est un diplôme de la filière des métiers du Sport et de l'animation (arrêté du 10 août 2005). Cette formation s'adresse à toute personne intéressée par l'animation et l'encadrement d'activités cours collectifs de type fitness ainsi que le coaching sportif personnel en renforcement musculaire ou remise en forme.

Ce métier s'exerce indifféremment :

- Des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques
- D'associations, notamment sportives
- D'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- Dans toutes structures dont l'objet est la promotion d'une ou de plusieurs activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, ...).

L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives, dans la limite des cadres réglementaires.

- Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.

SPORT

EST UNE AGENCE SPÉCIALISÉE SUR LE SPORT ET LA HAUTE PERFORMANCE.

- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
- Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

- Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.
- Il encadre des activités d'animation de découverte, d'apprentissage et d'éducation dans le périmètre de sa mention.

DATES CLÉS

- TEP MUTUALISÉ / VOIR CALENDRIER DRAJES (www.sportiam.fr)
- TESTS DE SÉLECTION OF le 06 septembre 2024
- POSITIONNEMENT 09 septembre 2024
- FORMATION du 10 septembre 2024 au 12 septembre 2025

DURÉE DE LA FORMATION

- **DOUBLE OPTION : 1 498 H**

CENTRE : 693 H

ENTREPRISE : 805 H

- **MONO OPTION – COURS COLLECTIFS ou HALÉTROPHILIE, MUSCULATION : 1 421 H**

CENTRE : 616 H

ENTREPRISE : 805 H

LIEU DE FORMATION

CENTRE DE FORMATION : Complexe Sportif de Latécoère : 16-22 avenue de la plaine – 31330 BALMA

COURS COLLECTIFS : Toulouse Fight Club – 7 Impasse Didier Daurat – 31 400 TOULOUSE

HALTEROPHILIE, MUSCULATION : Complexe Sportif de Latécoère : 16-22 avenue de la plaine – 31330 BALMA

OBJECTIFS ET PROGRAMME DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'obtenir le diplôme du BPJEPS Activité de la forme, spécialité éducateur sportif option cours collectifs et (ou) haltérophilie, Musculation. Ce diplôme relève de l'Arrêté du 05 septembre 2016, portant création du BPJEPS Activité de la forme.

L'obtention du diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme ;
- Mobiliser les techniques de l'option " cours collectifs " ou " haltérophilie, musculation " pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans l'option.

À l'issue de cette formation, ce diplôme vous permettra d'exercer en tant qu'animateur et éducateur sportif au sein d'une structure en toute autonomie.

Le BPJEPS AF est composé de de 4 unités capitalisables, 2 transversales et 2 spécifiques.
Il faut avoir validé les 4 UC pour obtenir le diplôme.

UNITÉS CAPITALISABLES

UC 1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer un projet d'animation

UC 3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES DE LA FORME

- Concevoir la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités de la forme en milieu spécifique
- Conduire une séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités de la forme en milieu spécifique
- Évaluer la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités de la forme en milieu spécifique

UC 4a : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION OU DE L'OPTION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « COURS COLLECTIFS »

UC 4b : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION OU DE L'OPTION POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « HALTEROPHILIE, MUSCULATION »

- Maîtriser les techniques de l'option
- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉREQUIS) obligatoire

- Avoir validé les TEP
- Avoir validé les phases de sélections auprès de SPORT I AM
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - PSC1 (prévention et secours civiques)
 - AFPS (attestation de formation aux premiers secours) PSE1 en cours de validité (premiers secours en équipe) PSE2 en cours de validité
 - AFGSU niveau 1 ou 2 en cours de validité (attestation aux gestes et soins d'urgence)
 - SST en cours de validité (certificat de sauveteur secouriste du travail)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités de la Forme, datant de moins de 1 an à la date d'entrée en formation (Utiliser uniquement le modèle figurant dans le dossier d'inscription)
- Justifier d'un certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans uniquement
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit (code du sport L219-9)

MODALITÉS DE SÉLECTION

L'organisme de formation SPORT I AM vérifie que le candidat possède les exigences préalables à l'entrée en formation puis convoque le candidat à ses tests de sélection.

a. TESTS DE SÉLECTION : OPTION COURS COLLECTIFS

- Suivre un cours de STEP et LIA d'un niveau et d'un niveau avancé (45 mn environ)

b. TESTS DE SÉLECTION : OPTION HALTEROPHILIE – MUSCULATION

- Épreuve de soulevé de terre et dips

c. TESTS ECRITS ET ORAUX

- Épreuve écrite de 1h – Sujet de culture générale sur le sport en France.
Évaluation sur : Orthographe, syntaxe, cohérence des arguments, réponse adaptée au sujet, culture générale sportive.
- Entretien de 20 à 30 minutes.

LE POSITIONNEMENT

Le positionnement est l'analyse de la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel métier et le référentiel de certification d'un diplôme, et d'autre part, aux acquis qu'il possède déjà.

Il a pour objectif de proposer au stagiaire un parcours individualisé de formation en lui permettant de :

- Connaître le métier et les compétences visées ;
- Mesurer l'écart entre les acquis antérieurs et les compétences à acquérir ;
- Se responsabiliser dans son parcours de formation ;
- Formaliser le parcours le plus efficient pour atteindre ses objectifs ;
- Développer ses capacités d'autoévaluation et d'analyse de sa pratique ;
- D'identifier le projet professionnel du candidat et la cohérence de son projet au regard notamment de ses motivations et aspirations ;
- D'élaborer, pour chaque candidat, un plan individualisé de formation, d'identifier ses expériences et acquis autorisant des allègements de formation.
- D'identifier le projet professionnel du candidat et la cohérence de son projet au regard notamment de ses motivations et aspirations ;
- D'élaborer, pour chaque candidat, un plan individualisé de formation, d'identifier ses expériences et acquis autorisant des allègements de formation

Il comprend :

- Un temps d'appropriation du référentiel de certification et des modalités des épreuves ;
- Une séquence d'animation ;
- Une séquence d'autoévaluation par le stagiaire en s'appuyant sur des outils ;
- La présentation du fonctionnement d'éventuels allègements et renforcements.

Il est réalisé avant l'entrée en formation ou le 1er jour de formation.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport.

Les stagiaires ayant échoués à une épreuve repasseront l'épreuve entière sur le même protocole et seront de nouveau évalués sur l'ensemble des critères.

- UC 1 et UC 2 : l'évaluation consiste en l'élaboration d'un document écrit personnel, support à l'entretien.
- UC 3 : l'évaluation consiste en l'élaboration d'un dossier support à la mise en place et la conduite d'une animation dans l'option présentée.
- UC 4 : l'évaluation consiste en l'évaluation d'une démonstration technique et la conduite d'une séance de l'option présentée.

Validation partielle des UC avec possibilité de représenter les UC non acquis.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

La formation se déroule en alternance sur le rythme suivant :

- 2 jours en organisme de formation soit 14 heures par semaine
- 3 jours en structure d'alternance (jour et/ou soirées et/ou week-ends en fonction des activités des structures) soit 21 heures par semaine.

TARIFS

Frais d'inscription : 50 € (Non remboursable)

- **DOUBLE OPTION : 8 316 €**
- **MONO OPTION – COURS COLLECTIFS ou HALÉTROPHILIE, MUSCULATION : 7 392 €**

- Tarif conventionné pour les apprentis pris en charge par le CFA
- Possibilité de prise en charge par l'OPCO pour les non apprentis
- Compte professionnel de formation (CPF)
- Demandeur d'emploi : Faire une demande d'aide individuelle à la formation auprès de pôle emploi (AIF)
- Auto financement

Nous pouvons réaliser sur demande des devis non-contractuels, avant le positionnement.
Le positionnement étant susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

TAUX D'OBTENTION

Résultats à l'issu de la 1^{ère} session 2024

ENQUÊTES DE SATISFACTION

Mise en place sur l'année 2024

Indicateurs prioritaires :

Formation (Déroulement, organisation, qualité des intervenants...)

Utilité de la formation (Mobilisation des compétences acquises dans le monde professionnel...)

Propositions de remédiation.

INFORMATION IMPORTANTE (SITUATION DE HANDICAP)

La Formation est accessible aux personnes porteuses d'un handicap

Le référent Handicap mobilise le réseau des acteurs susceptibles d'accompagner, d'aménager, d'orienter les candidats selon les différents handicaps et disciplines sportives.

Merci de contacter dans un premier temps : M. MARTIN ALEXIS

Coordinateur et responsable pédagogique - TEL : 07 83 56 83 66

Courriel : amartin@sportiam.fr

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées déterminera la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES, anciennement DRJSCS) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements d'épreuves auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagements.



EST UNE AGENCE SPÉCIALISÉE SUR LE SPORT ET LA HAUTE PERFORMANCE.

CONTACT

COORDONNATEUR ET RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

CONTACT : M. MARTIN ALEXIS

TEL : 07 83 56 83 66

Courriel : amartin@sportiam.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION **avant le 08 août 2024** par mail ou par courrier

Pièces justificatives obligatoires à joindre au dossier d'inscription (voir dans dossier ci-dessous)

Télécharger notre dossier de candidature : www.sportiam.fr